





Aller encore plus loin dans le tri et les actions en faveur de l'environnement.

Comme annoncé, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin poursuit son programme ambitieux de modernisation du service de collecte des déchets et de gestion des déchèteries.

2020 a vu l'extension des consignes de tri, aujourd'hui tous les emballages se trient, y compris les pots, barquettes, films en plastique... désormais à déposer dans votre contenant jaune.

Des actions régulières ont été menées pour diminuer le volume des déchets collectés sur l'agglomération et favoriser le recyclage (opération Adoptez un composteur, expérimentation Familles zéro déchet, mise en place d'un espace réemploi à la déchèterie de Pont-à-Vendin, ...).

Ce n'est qu'un début, **2021 verra l'ouverture de 2 nouvelles déchèteries** et des **actions complémentaires seront conduites afin de favoriser le tri, la réduction des déchets et le réemploi**.

Grâce à vos actions et à vos gestes de tri, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin agit en faveur de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie.

Au besoin, vous pouvez contacter le numéro vert 0800 596 000 ou consulter notre site internet http://dechets-infos-services.agglo-lenslievin.fr

Nous sommes tous acteurs du recyclage et de la préservation des ressources! Merci pour votre participation active.

Svlvain ROBERT

Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

★ dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr



LES DÉCHÈTERIES

Réservées aux particuliers 3m³ maximum par jour - 16 passages par an

DÉCHÈTERIES FIXES

- Du 1er ianvier au 31 mars : de 9h à 18h, du lundi au samedi
- Du 1er avril au 30 septembre : de 9h à 19h, du lundi au samedi
- **Du 1**er **octobre au 31 décembre :** de 9h à 18h, du lundi au samedi
- De 8h30 à 12h le dimanche







BATTERIES



GRAVATS

DÉCHETS

SPÉCIAUX

(HUILES, PILES







PNEUMATIQUES

(uniquement à

Sallaumines et Pont-à-Vendin)

BOIS

DÉCHETS VÉGÉTAUX(TONTES DE PELOUSE, TAILLES DE HAIES, FEUILLES MORTES....)

DE HAIES, FEUILLES MORTES
DÉCHETS
D'ÉCHIPEMENTS

DÉCHETS
D'ÉQUIPEMENTS
ÉLECTRIQUES
ET ÉLECTRONIQUES





ENCOMBRANTS

ZA Canarderie - Rue Arthur Thomas

SALLAUMINES (hauteur des véhicules limitée à 2m)

(hauteur des vehicules limitée à 2m) Rue de Guînes

GRENAY

(hauteur des véhicules limitée à 2m) ZAL Quadraprac - Rue de Condé



Pour bénéficier des services des déchèteries de l'agglomération, une carte d'accès gratuite est obligatoire.

Pour l'obtenir et la recevoir à domicile, rendez-vous sur notre site :

dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr

DÉCHÈTERIE ITINÉRANTE

ENCOMBRANTS

- Du 1er janvier au 28 février : de 12h à 18h
- Du 1er mars au 31 octobre : de 13h à 19h
- Du 1er novembre au 31 décembre : de 12h à 18h





GRAVATS



PETITS APPAREILS MÉNAGERS

DÉCHETS VÉGÉTAUX (TONTES DE PELOUSE, TAILLES DE HAIES.FEUILLES MORTES....)



DÉCHETS

SPÉCIAUX

PILES, PHYTOSANITAIRES













100 FOR PAY INCOME IN CONTRACT OF THE PAY INCOME IN CONTRACT OF THE PAY INCOME IN CONTRACT OF THE PAY INCOME INCOM

RECYCLEZ VOTRE VERRE

aux bornes d'apport volontaire connectées

ET GAGNEZ DES BONS CADEAUX

dans les commerces, musées, associations sportives...

TOUT SAVOIR POUR SE PROCURER LA CARTE CLIIINK®

cliink www.cliiink.com f • https://dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr



EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

Une collecte par semaine (hors secteur bornes enterrées) LE JEUDI APRÈS-MIDI **DÈS 13H00 TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE** EMBALLAGES EN MÉTAL, MÊME LES PETITS SACS ET FILMS **EMBALLAGES** ET BRIQUES EN CARTON **BARQUETTES PAPIERS RAPPEL BOUTEILLES, FLACONS** les conteneurs doivent être présentés



DÉCHETS VÉGÉTAUX

DU 29 MARS AU 26 NOVEMBRE 2021 Une collecte par semaine

LE LUNDI MATIN DES 6H00

PRÉSENTEZ SUR LE TROTTOIR :



- Verdures (tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes) dans un contenant rigide ou en sacs. Ces derniers, une fois vidés, seront déposés à l'intérieur du contenant.
- Petits branchages: maximum 1m20 de long et 10cm de diamètre, fagotés avec une ficelle.

MAXIMUM 10 SACS DE 100L DE VERDURES OU 1 M3 DE BRANCHAGES FAGOTÉS

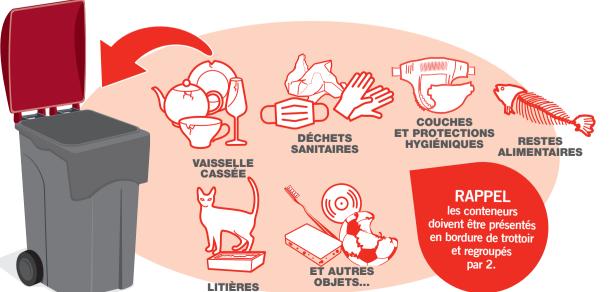
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Une collecte par semaine (hors secteur bornes enterrées)

en bordure de trottoir

et regroupés

LE MERCREDI MATIN DES 6H00



ENCOMBRANTS

MATELAS
ET SOMMIERS

AMEUBLEMENTS

OBJETS EN
PLASTIQUE

RAPPEL
Maximum 1m³
par collecte.
Pas d'objet
de plus d'1m60
ou de plus de 40kg

DÉCHETS EXCLUS
DE LA COLLECTE

Déchets d'équipements électriques et électroniques - gravats - cartons - tout produit chimique (peinture, lasure...) - tôles en fibrociment - pneumatiques - bonbonnes de gaz - vitres, miroirs et fenêtres munies de leurs vitres

Pour connaître les dates de votre secteur, reportez-vous au document spécifique joint à ce calendrier.



du Code pénal

SI VOTRE COLLECTE TOMBE UN JOUR FÉRIÉ, ELLE SERA REPORTÉE AU SAMEDI SUIVANT AUX MÊMES HORAIRES.